

GRANDE LETTRE DE LA REINE,

Adressée à M. BAILLY.

Motifs qui ont dicté l'ordre d'enlever tous les préparatifs pour la fête publique, du 25 de ce mois.

Arrêté de la municipalité à ce sujet.

En vous témoignant monsieur mes sentimens pour la nation française que j'aime et que je chérie, je vons observerai :

1°. Que je suis déterminée à donner à ce bon peuple, les preuves les moins équivoques de mon zèle, de mon attachement et de mon amour pour lui.

2°. Que je me suis jurée de chercher toutes les occasions d'alléger ses peines, et de soulager ses maux.

3°. Que je dois comme mère de cette bonne famille, lui donner tous mes soins, veiller à ses intérêts, défendre sa cause et lui ménager des moyens de subsistance.

L'allégresse qui régnoit dimanche sur tous les visages. Les acclamations qui se fesoient entendre de tous les cotés, et ces réjouissances dignes d'un grand peuple ont ému mon ame, ont flatté ma seusibilité et porté jusqu'au fond

de mon cœur, ce baume salutaire qui fait oublier tous les maux.

Dois-je vous le dire, monsieur, ce moment m'a rendue à la vie, quel plaisir! non je ne puis l'oublier, et si jamais j'ai ressenti les douceurs de la royauté, c'est dans cet instant fortuné, où j'ai vu les ames confondues et une seule, les membres réunis à leurs chefs, en tous les français assemblés autour de leur roi, qui dans les charmes de son enjouement ne pouvoit leur témoigner la part qu'il prenoit à leur félicité.

Peuple généreux! peuple sensible! peuple magnifique! soyez heureux, vous méritez de l'être, non français il n'est plus de chaînes pour vous, vous les avez courageusement brisées, vivez libres et dignes de l'être, que les nations étrangères vous admirent, ne pouvant vous imiter..... Mais où m'emporte mon ardeur? Puis-je

me livrer à la jo je tandis que je sais que toute ma famille n'est pas heureuse, qu'il y a des membres souffrans, des vistimes de l'infortune ah! monsieur, quel nouveau sentiment vient m'attrister? Quelle cruelle réflexion? Puis-je dire que je suis contente, tandis que je sais que les plaies de l'état sont encore saignantes, et qu'il y a nombre de victime de la misère et de l'indigence, c'est cette pensée désespérante qui m'arrache de. soupirs et des sanglots, il faut monsieur, il faut tarir les larmes de ces infortunés, il faut qu'ils partagent l'allégresse publique, et que vous vous occupiez sérieusement à essuyer leurs pleurs. Je ne puis être heureuse qu'à ce prix.

J'ai vu avec plaisir cette fête aussi brillante que patriotique, si j'en ai admiré l'ordre et la magnificence, j'ai calculé les dépenses énormes qu'elle a du couter dans un moment d'a-

bondance, peut-être n'eut elle point encore été digne de la grande nation qui la donnoit, mais dans un instant de crise, et de pénurie, dans un instant où les arts, le commerce et l'industrie forcément interrompu, rendent une partie du peuple misérable, j'ai cru devoir vous observer dans le cas où, pour célèbrer plus dignement encore l'anniversaire de la liberté française, la municipalité seroit tentée de faire de nouvelles dépenses, j'ai cru devoir vous observer, (et je vous y engage) qu'il est possible de faire de cet argent un emploi plus agréable au peuple.

L'on m'a rapporté que les rues de la Capitale étoient remplies de malheureux sans ressource de pères de familles désolés et mourant de faim, je sais encore que l'interrution des travaux publics et le peu de fond des auspices de charité ne laissent à ces victimes de l'infortuue aucun

moyen de subsisance, ne seroit-il pas plus à propos de mettre à profit ces sommes consacrées aux fêtes et aux réjouissances ; trouvons des moyens de rendre tous les Français heureux et contents, sachons faire tendre à l'utilité générale, les travaux publics et employons tous les bras affoiblis par leurs maux rendons leur de la force et du courage, mettons les à même d'aimer leur patrie, de chérir les Lois et de respecter leur Roi ; pourquoi cette portion de lagrandefamille, seroit-elle exceptée? cela ne doit pas être.

Vous voudrez-donc bien, M. à mon invitation aviser aux moyens les plus sûrs, les plus prompts de soulager cette classe du peuple si cruellement plongée dans l'infortune ; c'est le vœu de votre Reine, c'est l'expression de ses sentimens pour les Français.

Signé MARIE-ANTOINETTE
Reine des FRANCAIS.

ARRÊTÉ

Du Corps Municipal.

M. Bailli toujours zélé pour tout ce qui peut intéresser la patrie, se transporta hier à midi, à l'hôtel-de-ville, fit assembler le conseil-général de la commune, et messieurs les officiers-municipaux, ensuite leur fit lecture de cette lettre.

Avant de statuer sur les justes observations de sa majesté, messieurs les officiers municipaux représentèrent que les vues de la reine, conçues par un sentiment bien digne d'éloges, ajouté à l'exposé suivant, ne pouvoient permettre les illuminations dernieres pour dimanche 25 de ce mois, ainsi qu'ils le désiroient.

L'un d'eux prit la parole, et dit : il y a eu le 18 dimanche dernier, une consommation de près de trois cents milliers de suif employé

sant aux champs élisées que dans nombre de places de la ville de Paris, et à l'hôtel des invalides etc. Aucun sacrifice il est vrai ne doit être spéculé lorsqu'il s'agit de la vive allégresse d'une nation qui triomphe de son esclavage, et qui a reconquis tous ses droits, mais lorsqu'une denrée qui lui est nécessaire vient à manquer, et que cette même nation est sur le point de la payer un prix excessif, alors je crois qu'il est de notre prudence de mettre malgré notre patriotisme, des bornes à une dépense que nous croirions indispensable sans ces causes, afin déviter un préjudice réel,

En conséquence l'assemblée après avoir pris ces motifs en très grande considération, a délibéré qu'il n'y auroit point d'autres illuminations dimanche 25 du présent que celle que les habitans de la ville de Paris, feront à l'occasion du Te Deum.

Au Bureau du Courier des Frontières, gallerie de la rue de la Féronnerie numéro deux.